



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2025-203

PUBLIÉ LE 29 JUILLET 2025

Sommaire

**Ministère de la santé et de la prévention Ministère délégué
auprès du ministère de l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics /**

R24-2025-07-25-00003 - CPAM 37 - Arrêté modificatif du 25 juillet 2025 (2 pages)	Page 3
R24-2025-07-25-00004 - CPAM 37 - Arrêté modificatif du 25 juillet 2025 25 juillet 2025 (2 pages)	Page 6
R24-2025-07-25-00006 - CPAM 37 - Arrêté modificatif Krief du 25 juillet 2025 (2 pages)	Page 9
R24-2025-07-25-00005 - URSSAF 45 Arrêté modificatif du 25 juillet 2025 (2 pages)	Page 12

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère délégué auprès du ministère de
l'économie, des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique, chargé des comptes
publics

R24-2025-07-25-00003

CPAM 37 - Arrêté modificatif du 25 juillet 2025

Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles

ARRÊTÉ

modificatif du 25 juillet 2025 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire

ARRÊTE

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

VU l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

VU l'arrêté du 18 avril 2022 – ADP Conseil CPAM 37 - portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU l'arrêté du 19 octobre 2022 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU l'arrêté du 17 janvier 2024 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU l'arrêté du 25 juin 2024 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU l'arrêté modificatif du 26 juin 2024 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU l'arrêté modificatif du 06 mai 2025 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU l'arrêté modificatif du 02 juin 2025 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU la demande de modification émanant, au titre des représentants des assurés sociaux, de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, adjoint chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrête :

ARTICLE 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire est modifiée comme suit :

1^{er} En tant que Représentant des assurés sociaux :

Sur demande de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Suppléant :

Siège vacant suite à la démission de M. DUMOULIN (Eric)

ARTICLE 2^{ème}

L'adjoint chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Paris, le 25 juillet 2025

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Pour la ministre et par délégation :

Signé

Théophile TOSSAVI

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère délégué auprès du ministère de
l'économie, des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique, chargé des comptes
publics

R24-2025-07-25-00004

CPAM 37 - Arrêté modificatif du 25 juillet 2025
25 juillet 2025

Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles

ARRÊTÉ

modificatif du 25 juillet 2025 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles

ARRÊTE

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

VU l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

VU l'arrêté du 18 avril 2022 – ADP Conseil CPAM 37 - portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU l'arrêté du 19 octobre 2022 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU l'arrêté du 17 janvier 2024 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU l'arrêté du 25 juin 2024 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU l'arrêté modificatif du 26 juin 2024 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU l'arrêté modificatif du 06 mai 2025 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU l'arrêté modificatif du 02 juin 2025 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU l'arrêté modificatif du 23 juillet 2025 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU l'arrêté modificatif du 24 juillet 2025 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU la demande de modification émanant, au titre des représentants des employeurs, de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, adjoint chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire est modifiée comme suit :

1^{er} En tant que Représentant des employeurs :

Sur demande de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Suppléant :

Siège vacant suite au démandatement de M. ROCHERY (Pierre)

Article 2

L'adjoint chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Paris, le 25 juillet 2025

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Pour la ministre et par délégation :

Signé

Théophile TOSSAVI

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère délégué auprès du ministère de
l'économie, des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique, chargé des comptes
publics

R24-2025-07-25-00006

CPAM 37 - Arrêté modificatif Krief du 25 juillet
2025

Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles

ARRÊTÉ

modificatif du 25 juillet 2025 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles

ARRÊTE

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

VU l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

VU l'arrêté du 18 avril 2022 – ADP Conseil CPAM 37 - portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU l'arrêté du 19 octobre 2022 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU l'arrêté du 17 janvier 2024 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU l'arrêté du 25 juin 2024 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU l'arrêté modificatif du 26 juin 2024 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU l'arrêté modificatif du 06 mai 2025 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU l'arrêté modificatif du 02 juin 2025 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU l'arrêté modificatif du 23 juillet 2025 – ADP Conseil CPAM 37 - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire ;

VU la demande de modification émanant, au titre des représentants des employeurs, du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, adjoint chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre et Loire est modifiée comme suit :

1° En tant que Représentant des employeurs :

Sur demande du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

Titulaire :

Siège vacant suite à la démission de Mme KRIEF (Sandrine)

Article 2

L'adjoint chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Paris, le 25 juillet 2025

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Pour la ministre et par délégation :

Signé

Théophile TOSSAVI

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère délégué auprès du ministère de
l'économie, des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique, chargé des comptes
publics

R24-2025-07-25-00005

URSSAF 45 Arrêté modificatif du 25 juillet 2025

Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles

ARRÊTÉ

modificatif du 25 juillet 2025 – ADP CA URSSAF CVDL – portant modification de la composition du Conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Région Centre-Val de Loire

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles

ARRETE

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

VU l'arrêté du 15 mars 2022 – ADP CA URSSAF CVDL - portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Centre -Val de Loire ;

VU l'arrêté modificatif du 7 juillet 2022 – ADP CA URSSAF CVDL – portant modification des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Centre -Val de Loire ;

VU l'arrêté modificatif du 18 juillet 2023 – ADP CA URSSAF CVDL – portant modification des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Centre -Val de Loire ;

VU l'arrêté modificatif du 17 juin 2024 – ADP CA URSSAF CVDL – portant modification des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Centre -Val de Loire ;

VU la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des employeurs, de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, adjoint chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Région Centre-Val de Loire :

1° En tant que Représentant des employeurs :

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Suppléant :

Mme HETRU (Marie-Hélène)

Article 2

L'adjoint chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Paris, le 25 juillet 2025

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Pour la ministre et par délégation :

Signé

Théophile TOSSAVI